

Commune de

54150 LES BAROCHES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie 5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES

Convocation du 20 Avril 2026
Affichée le 20 Avril 2026

Du Samedi 25 Avril 2026 à 10h00

Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil .

Etaient Présents :

Mesdames Sara ALFANO, Julie ANSELM, Christine BAUCHEZ, Aude SZYMANSKI Amandine ZAVATTIERO

Messieurs Jean Noel BLASINSKI, Jean François DANTONNEL, Mattéo GENCO, Benoit LEXA, Maxime MAYOT, Goran TONCEV

Présents : 11/11

ORDRE DU JOUR

- 1/Compte Financier Unique 2025
- 2/ Affectation du résultat 2025
- 3/ Vote du taux des taxes
- 4 / Budget Primitif 2026 (envoyé le 13 avril 2026)
- 5 / Vote sur attributions de compensation provisoires 2026 (AC versées par OLC)
- 6/ proposition d'une coupe de bois en bordure du chemin de WOEVRE (10 à 15 stères) et attribution de la coupe
- 7/ Devis sur nettoyage du clocher de Génaville
- 8 / Devis pour réhausse garde corps des deux ponts
- 9/ Devis pour matériel informatique et mise en place sauvegarde automatique, sauvegarde externalisée , pare feu , licence antivirus, mise en conformité RGPD)
- 10/ adhésion au regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du SDE54 pour la cinquième période .
- 11/ fongibilité des dépenses 7.5 % Norme M 57

A 10H00, la séance du Conseil Municipal est ouverte par Madame Christine BAUCHEZ , Maire qui procède à l'appel

Désignation d'un secrétaire Mattéo GENCO

Approbation du Compte Rendu du Conseil du 22 Mars 2026 par 11 voix

Compte Financier Unique 2025

Le CFU de l'année 2025 traduit

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 177 030.28 €

Recettes : 240 259.25 €

Excédent : 63 228.97 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 217 591.57 €

Recettes : 292 831.19 €

Excédent 75 239.62 €

Madame BAUCHEZ quitte la séance, Mr GENCO reprend la présidence et fait procéder au vote sur le compte financier unique de l'année 2025.

A l'unanimité, le compte financier unique de l'année 2025 est approuvé .

Vote favorable 10/10

Affectation du résultat 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre financier et que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Excédent de fonctionnement :	63 228.90 €
Excédent reporté :	269 344,40 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	332 573,30 €

Excédent d'investissement	75 239,62 €
Déficit des restes à réaliser :	15 800,00 €
Soit un excédent de financement de	59 439,62 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	332 573,30 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	332 573,30 €

Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT 75 239,62 €

Vote favorable 11/11

Vote du taux des taxes

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes (TF propriétés bâties, TF propriétés non bâties, TH des résidences secondaires)

Les taux communaux sont maintenus à

Taxe foncière sur le bâti	Taux 23.77
Taxe foncière sur le non bâti	Taux 14.35
Taxe d'habitation	Taux 5.76

Pour un produit total attendu de 69 325 €

Vote favorable 11/11

Budget Primitif 2026 (envoyé le 13 avril 2026)

FONCTIONNEMENT

Dépenses 433 771.69 €
Dépenses d'ordre : 123 592.61 €
TOTAL 557 364.30 €

Recettes 224 791€
Excédent reporté 332 573 .30 €
TOTAL 557 364.30 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 203 032.23 €
Reste à réaliser 2025 ; 15 800 €
TOTAL 218 832.23 €

Recettes : 95 239. 62
Recette d'Ordre 123 592.61 €
TOTAL 218 832.23 €

Vote favorable 11/11

Vote sur attributions de compensation provisoires 2026 (AC) et taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance versées par OLC)

Le Conseil, à l'unanimité, valide les attributions de compensation provisoires de l'année 2026 versées par OLC à 42 308.46 € et la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance à 219.29 €

Vote favorable 11/11

Proposition d'une coupe de bois en bordure du chemin de WOEVRE et attribution de la coupe

En bordure du chemin de Woevre, des arbres ont poussé et gênent le passage ; Mr GENCO propose de solliciter de l'ONF que ces arbres soient affectés et marqués en coupe de bois destinée aux affouagistes (volume estimé 10 à 15 stères)

Il est proposé d'attribuer cette coupe à Mr et Mme HYPOLITE RAVEL gratuitement contre nettoyage du haut du fossé .

Vote favorable 11/11

Devis sur nettoyage du clocher de Génaville

Un devis a été établi par la société ALCOR Environnement située à CREPEY (54 170) pour un montant de 2 470 € non soumis à TVA pour l'enlèvement des fientes sur les sept niveaux du clocher, la condamnation des ouvertures et la désinfection par pulvérisation.

Ce devis est validé à l'unanimité ; les fientes seront évacuées par remorque prêtée par un agriculteur et déposées en méthanisation .

Vote favorable 11/11

Devis pour réhausse garde corps des deux ponts

L'URL GTE qui a déjà réparé le garde corps du pont de Méraumont a établi un devis pour fourniture et pose des éléments de réhausse des gardes corps des ponts de Pénil et Méraumont. Ce devis d'un montant de 2 660.04 € non soumis à TVA est validé .

Vote favorable 11/11

Devis pour matériel informatique et mise en place sauvegarde automatique, sauvegarde externalisée , pare feu , licence antivirus, mise en conformité RGPD)

Ajournée recherche d'une solution moins coûteuse

Adhésion au regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du SDE54 pour la cinquième période .

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE 54 pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025 et autorise le maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante .

Vote favorable 11/11

Fongibilité des dépenses (M57) 7,5%

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections . Dans ce cas, le maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance (article L 5217-10-6 du CGCT)

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements . Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité .

Le Conseil autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations dans une limite fixée à l'occasion du budget à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections .

Vote favorable 11/11

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire

Christine BAUCHEZ



Le secrétaire

Mattéo GENCO

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Genco", is written over the name Mattéo GENCO.